



Fisheries
Transparency
Initiative

6ème réunion du Conseil d'Administration International de la FiTI

29 avril 2019, Conférence téléphonique

Rapport de réunion

ID: BM-06_2019_MM

Soumis par : Secrétariat International de la FiTI

Date : 27.05.2019

Table des Matières

RESULTATS DE LA REUNION	FEHLER! TEXTMARKE NICHT DEFINIERT.
1. ACCUEIL ET ADMINISTRATION.....	3
2. UPDATE ON CURRENT FUNDING SITUATION	7
3. RAPPORT DU SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DE LA FiTI	9
4. INSITUATIONNALISATION JURIDIQUE DE LA FiTI AUX SEYCHELLES.....	12
5. DATE ET MODALITÉS DE LA 7ÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INTERNATIONAL	14
6. CLOTURE.....	14
APPENDIX I: MESURES A PRENDRE	15
APPENDIX II: LISTE DES PARTICIPANTS	16
APPENDIX III: ORDRE DU JOUR INITIAL.....	17
ANNEX IV: MISE A JOUR SUR LE STATUT DES PAYS	18

Heure	13h00 – 14h30 (HAEC)
Lieu	Conférence téléphonique
Accueilli par	-
Contribution (s)	<ul style="list-style-type: none"> - Document Préparatoire de la 6ème Réunion du Conseil d'Administration International de la FiTI (EN/FR) [ID : FiTI_BM-06_2019_PP] - Projet Opinion Juridique (19 Avril 2019), rédigé par Mme. Manuella M. Parmantier, Avocate de Profession, Seychelles (disponible uniquement en anglais)



Résultats de la réunion

1. Accueil et Administration

Le Président du Conseil d'Administration International de la FiTI, Peter EIGEN, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux Membres du Conseil d'Administration pour cette sixième réunion du Conseil.

Des excuses ont été reçues de la part de Francisco LEOTTE (Groupe Entreprises) et Francisco MARI (Groupe Société Civile). Aucun mandataire n'a été assigné.

Après que tous les membres aient rejoint la réunion, le Président a confirmé qu'aucun quorum n'était atteint¹, de par l'absence d'une majorité de présence.

Nombre total de Membres :	2/3 du nombre total :	Présence relevée :	Au moins deux membres de chaque groupe de parties prenantes
15	10	9	Oui

Le Président a conseillé aux membres présents de prendre des décisions provisoires durant la réunion, pour que le Secrétariat International obtienne, par la suite, l'approbation d'au moins un membre non-présent. Le Conseil d'Administration a acquiescé cette démarche.

Après la réunion, le Secrétariat International a obtenu l'approbation des volontés de Mr. Francisco Leotte (Groupe Entreprises). Par conséquent, toute décision prise et approuvée durant la conférence sont juridiquement contraignantes.

Le Conseil d'Administration a également approuvé l'ordre du jour.

Le Président a demandé à Sven BIERMANN, Directeur du Secrétariat International de la FiTI, de présenter le statut des mesures à prendre, définies lors de la réunion précédente. Par souci de temps, Sven a proposé de n'évoquer que quelques-unes de ces mesures, pour ensuite donner une vue plus globale de toutes les autres. Cette initiative a été approuvée.

[BM-03_2018_AI-06] Évocation des différentes démarches pour interpeller les donateurs à l'aide d'un « appel de demandes de financement pour la FiTI » : Le Secrétariat International de la FiTI n'a toujours pas reçu de retour de la part du groupe de la Société Civile. Ce point d'action reste donc ouvert jusqu'à la prochaine réunion du Conseil d'Administration. En outre, les

¹ « Le quorum est fixé aux deux tiers du nombre total de Membres du Conseil d'Administration, y compris au moins deux membres de chaque groupe de parties prenantes. » Termes de Référence du Conseil d'Administration International, para. 3

représentants de la Société Civile sont priés de bien vouloir communiquer toute donnée ou information au Secrétariat International. Le cas échéant, ce point d'action doit être clôturé.

[BM-04_2018_AI-01] Finaliser le document de réflexion traitant de notre future collaboration avec la Global Sustainable Seafood Initiative (GSSI) : Un document de réflexion a déjà GSSI l'an passé, malheureusement sans suite. Le Secrétariat International souhaite contacter à nouveau le GSSI. Ce point d'action reste donc ouvert jusqu'à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

[BM-05_2018_AI-01] Recherche d'information complémentaires concernant l'absence de Mas Achmad Santosa : Aucune information complémentaire n'a été reçu de la part du Conseil d'Administration de la FiTI, d'après Sven. Par conséquent, ce point d'action a été clôturé.

[BM-05_2018_AI-02] Tenir Mas Achmad Santosa et le Gouvernement Indonésien informés d'une éventuelle décision de suspension de la part du Conseil d'Administration de la FiTI : Sven a mentionné l'envoi d'une lettre de la part du Président à Mr. Santosa le 29 mars 2019, l'informant de la suspension de son statut en tant que membre du Conseil d'Administration. Est en cause la non-conformité envers ses devoirs en tant que membre du Conseil, notamment une absence régulière aux Réunions. Par conséquent, ce point d'action a été clôturé.

De plus, Sven fait savoir que le Président et le Secrétariat International sont toujours en contact avec les parties prenantes en Indonésie pour examiner la meilleure manière de continuer la coopération avec le gouvernement Indonésien, eu égard aux récentes élections dans le pays. Par conséquent, ce point d'action reste ouvert jusqu'à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

[BM-05_2018_AI-03] Tenir Maimouna Ahmed Salem YAHDHIH et Mamadou GOUDIABY informés de leur admission en tant que membres du Conseil : Une lettre a été envoyé à Mr. GOUDIABY par le Président de la FiTI le 17 décembre 2018.

Le Secrétariat International a reçu un mail de la part de Mlle YAHDHIH le 20 décembre 2018, informant de son retrait en tant que Directrice Générale au sein du Ministère de l'Économie et des Finances de Mauritanie, une lettre de nomination officielle de son successeur devant être envoyée sous peu au Président. Cette lettre n'a pas encore été reçue. Mr. Mohamed Salem NANY, le nouveau Directeur Général de l'Investissement Public et de la Coopération Économique, est actuellement le remplaçant par intérim. Par conséquent, ce point est clos ; le Secrétariat International, de son côté, se charge de la suite avec le Gouvernement de Mauritanie.

[BM-05_2018_AI-04] Création d'un sous-site web dédié à la publication des contributions financières (par an) : Le sous-site web est toujours en construction. Par conséquent, ce point d'action reste ouvert.

[BM-05_2018_AI-05] Finaliser la Note d'Orientation pour le « Recueil des Rapports » : Cette action a été effectuée (voir ci-dessous), le point d'action a donc été clôturé.



[BM-05_2018_AI-06] Contacter les candidats éventuels à la Présidence de la FiTI : Le Président de la FiTI a tenu le Conseil d'Administration informé de ses tentatives d'appel à de possibles candidatures, en s'appuyant sur la liste rédigée lors de la dernière réunion du Conseil d'Administration. Jusqu'alors, aucun candidat ne semble intéressé. Par conséquent, ce point d'action reste ouvert.

[BM-05_2018_AI-07] Proposer d'ici la prochaine réunion un nouveau processus de sélection pour le Président / la Présidente à venir : Sven a déclaré au Conseil d'Administration que, de par une inactivité de l'actuel Groupe de Travail, le Président et le Secrétariat International ont avancé le processus de sélection (voir également ci-dessus). Par conséquent, ce point d'action a été clôturé.

Concernant cette mesure, le Président a souhaité s'assurer de l'absence de conflit d'intérêts concernant sa participation active dans la recherche de son successeur. En conséquence, le Conseil d'Administration est convenu de la décision suivante :

Decision [BM-06_2019_D-01]:

Le Conseil d'Administration a approuvé la participation active de l'actuel Président de la FiTI au processus de sélection de son successeur, ainsi que dans sa recherche d'un candidat jugé qualifié.

[BM-05_2018_AI-08] Fournir un document détaillant les exigences de financement du Secrétariat International de la FiTI 2019-2021 (accessibilité pour de possibles donateurs) : Ce point d'action a été complété. Il est par conséquent clôturé.

[BM-05_2018_AI-09] Commander une opinion juridique pour l'institutionnalisation de la FiTI sous la juridiction des Seychelles, en comparant une *Association de Membres* et un *Organe Statutaire* : Ce point d'action a été complété (voir ci-dessous). Par conséquent, il a été clôturé.

[BM-05_2018_AI-10] Informer le gouvernement de Mauritanie à propos de son admission en tant que Pays Candidat FiTI : Une lettre a été envoyée le 19 décembre 2018 par le Président à H.E. EL Moctar OULD DJAY, Ministre de l'Économie et des Finances. Elle a également été rendue public sur le site Web de la FiTI². Par conséquent, ce point d'action a été complété et clôturé.

[BM-05_2018_AI-11] Mise à jour de la Note d'Orientation #01, explicitant l'obligation de soumettre sa Candidature à minima une semaine avant une réunion du Conseil d'Administration FiTI : La mise à jour est toujours en cours. Par conséquent, ce point d'action reste ouvert.

² <http://fisheriestransparency.org/fiti-international-board>



[BM-05_2018_AI-12] Fournir une description plus détaillée concernant le concept de Centres Régionaux d'Aide FiTI : La mise à jour est toujours en cours. Par conséquent, ce point d'action reste ouvert.

[BM-05_2018_AI-13] Mise en œuvre des engagements de sensibilisation : Le Secrétariat International n'a reçu de retour que de la part d'un nombre limité de Membres du Conseil. Le statut des engagements de sensibilisation sera évoqué Durant la prochaine réunion du Conseil. Par conséquent, ce point d'action reste ouvert.

[BM-05_2018_AI-14] Préparation d'un plan de travail 2019 pour le Secrétariat International de la FiTI : De par la situation financière actuelle, aucun plan de travail exhaustif n'a été jusqu'alors conclu. A la place, le Secrétariat International souhaite déterminer des accords de financements individuels avec les donateurs, en se référant aux exigences essentielles définies par le Conseil d'Administration lors de sa 5^{ème} réunion.

2. Mise à jour de la situation de financement actuelle

Le Président a invité le Secrétariat International et Philippe MICHAUD à présenter une mise à jour de la situation de financement actuelle.

- **Soutien de la part du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)**

Sven a informé le Conseil du prolongement de la subvention 2018 de la BMZ (total de 123.743 EUR) pour deux mois supplémentaires en 2019 (janvier et février), sans coût supplémentaire. Le financement de cette subvention ayant déjà servi, ladite subvention est close. Les compte-rendu requis de la part des donateurs ont été communiqués.

L'accord contractuel concernant la subvention de 2019 par la BMZ (total de 124.135 EUR) a été finalisé et couvre un total de 6 mois (avril à septembre 2019). Cet accord de subvention comprend les 5 domaines suivants :

- Soutien à la mise en œuvre et à la campagne de sensibilisation dans les pays d'Afrique de l'Ouest
- Soutien à la mise en œuvre et à la campagne de sensibilisation en Indonésie
- Conception et mise en œuvre des structures organisationnelles et administratives du Secrétariat International aux Seychelles
- Contribution d'autres acteurs
- Mise à disposition d'une note d'orientation pour le processus de validation des pays

Sven a rappelé au Conseil qu'à partir d'octobre 2019, aucune subvention n'est pour le moment prévue à l'égard des activités du Secrétariat International de la FiTI.

- **Participation financière minimale annuelle des pays**

Sven a informé le Conseil que la majorité des pays a envoyé un rapport de participation financière annuelle minimale, obligatoire à partir de 2019. La situation actuelle est la suivante :

Pays	Montant obligatoire	Requête envoyée le	Statut
Guinée	10.000 USD	9 avril 2019	Non soldé
Indonésie	20.000 USD	En attente, explications requises	
Mauritanie	20.000 USD	9 avril 2019	Non soldé
Nigéria	20.000 USD	En attente, explications requises	

São Tomé et Príncipe	10.000 USD	En attente, contact avec le gouvernement requis	
Sénégal	10.000 USD	En attente, nouveau Ministre attendu	
Seychelles	25.000 USD	27 mars 2019	Paiement reçu (19 avril 2019)

- **Activités du Conseiller en Chef FiTI, Mr. Fawzi Rihane**

Peter a souligné la possibilité de faire appel aux services d'un conseiller fiable, Mr. Fawzi RIHANE, pour soutenir l'allocation de fonds à destination du Secrétariat International aux Seychelles. Fawzi est un citoyen possédant la double nationalité allemande et tunisienne, possède une expérience professionnelle internationale et solide. Il a travaillé avec diverses institutions de développement multilatéral, dont la Banque Mondiale à Washington DC et, plus récemment, avec le FIDA, une institution spécialisée du système des Nations Unies basée à Rome. De part son travail, il a été amené à voyager à de nombreuses reprises, travailler sur des projets de développement, et jouer un rôle crucial dans l'élaboration de politiques publiques et de mobilisation et gestion des ressources.

Durant sa brève présentation devant le Conseil, Fawzi a fait savoir que, Durant les trois derniers mois, il avait représenté la FiTI à trois réunions internationales : le Conseil des Gouverneurs IFAD (Rome, 12 au 15 février 2019); la réunion annuelle du groupe de la Banque Islamique de Développement (2 au 7 avril à Marrakech); et les Réunions de Printemps de la Banque Mondiale et de l'IMF (Washington DC, 9 au 14 avril 2019). Les participants à ces réunions font partie des plus hautes échelles des gouvernements, dont les ministres des finances, de l'agriculture, de la pêche et de la coopération au développement. Il a fait remarquer que ces réunions représentaient une opportunité d'engager un dialogue et d'interagir avec des hauts fonctionnaires, ou bien avec des fonctionnaires d'agences de développement multilatéral, dans le but de les informer du rôle joué par la FiTI, mais aussi de discuter des possibilités de collaboration avec les pays côtiers, ou encore aborder le sujet des opportunités de financement du Secrétariat International de la FiTI. Ces réunions ont également été tenues avec la présence de cadres supérieurs de la Banque Mondiale et de l'IMF, au sujet d'une possible intégration du standard de la FiTI dans le cadre de leur concertation politique avec les états membres. De plus, il a expliqué qu'un travail de suivi est actuellement mené avec certains de ces cadres supérieurs, et qu'une approche plus ciblée sera menée concernant les besoins en ressource de la FiTI. Enfin, il a conclu en déclarant que plus de détails seraient compris dans son prochain rapport.

- **Requêtes du Gouvernement des Seychelles aux Gouvernements de Norvège et du Qatar ainsi qu'au fonds fiduciaire multi-donateur de la Banque Mondiale PROBLUE**

Philippe MICHAUD a tenu le Conseil informé de l'intensification des discussions avec la Banque Mondiale concernant une possible contribution financière de la part du multi-donateur PROBLUE au Secrétariat International. Il a notamment fait part d'une récente mission de la Banque Mondiale aux Seychelles et de discussions menées avec les parties concernées, dont le Ministère des Finance et le Ministère des Affaires Étrangères. De plus, une possible subvention de ce financement ne peut être escomptée avant 2020, et toute subvention versée ne peut être utilisée que pour des coûts matériels. Par conséquent, les coûts liés au personnel employé du Secrétariat International de la FiTI ne pourraient être couverts.

Philippe a également mentionné l'envoi des requêtes officielles de soutien aux gouvernements de la Norvège et du Qatar, avec un suivi attendu de la part du Ministère des Affaires Étrangères.

En outre, Philippe a évoqué la cérémonie d'ouverture du Secrétariat International, actuellement prévue fin Mai 2019, qui permettra d'intéresser et attire l'intérêt des donateurs.

3. Rapport du Secrétariat International de la FiTI

Le Président a invité le Secrétariat International à fournir une courte actualisation des actions clôturées et en cours ou bien planifiées.

- **Nomination du nouveau Coordinateur pour l'Afrique de l'Ouest, Mr. Mansor NDOUR**

Sven a tenu le Conseil d'Administration informé du processus de recrutement ayant été mis en place par le Secrétariat International à la suite du départ de Andréa DURIGHELLO, qui était chargée de la Coordination Régionale en Afrique de l'Ouest. Ce processus s'est produit de la manière suivante : envoi d'un message au Conseil d'Administration, annonce du poste à pourvoir sur le site de la FiTI³ et les réseaux sociaux. Sven a rappelé au Conseil d'Administration que la tâche principale du Coordinateur Régional en Afrique de l'Ouest restait le soutien à la mise en œuvre et la et la conformité, pour les pays concernés (Guinée, Mauritanie, Nigéria, Sao-Tomé-Et-Principe, Sénégal), aux exigences du Standard de la FiTI, tout cela en coopération étroite avec le gouvernement national en charge. Indépendamment de sa localisation géographique, le Coordinateur Régional agit en tant qu'intermédiaire neutre, aidant, si besoin, à l'interprétation et la compréhension des exigences de la FiTI

³ <http://fisheriestransparency.org/west-africa-regional-coordinator-for-the-fisheries-transparency-initiative-f-m>

auprès des parties prenantes nationales. De plus, Sven a affirmé l'absence d'ententes institutionnelles dans le processus de nomination du Coordinateur en Afrique de l'Ouest, puisqu'il n'existe pas de bureau ou siège officiel en Afrique de l'Ouest. Ce poste est à domicile.

Le Secrétariat a reçu un total de 8 candidatures, provenant du Sénégal, de la Guinée et de la Mauritanie. Faute d'attentes salariales crédibles et réalistes, le Secrétariat a organisé deux entretiens téléphoniques, puis a finalement sélectionné Mr. Mansor NCOUR en tant que successeur d'Andréa.

Mansor s'est brièvement présenté au Conseil et a entre autres expliqué son expérience professionnelle passé en tant que directeur de la division en charge du recensement des licences de pêches au sein du Ministère de la Pêche au Sénégal. Mansor se trouve à Dakar, au Sénégal. Le Conseil d'Administration l'a donc accueilli au sein du Secrétariat.

- **Statut de la nouvelle Note d'Orientation pour le « Recueil des Rapports FiTI »**

Sven a informé le Conseil de la rédaction de la nouvelle Note d'Orientation concernant le recueil des Rapports FiTI, rédigé par le conseiller technique Dr. André STANDING, en collaboration avec le Secrétariat International. Cette note a également été modélisé par un concepteur graphique. Le document est actuellement soumis à une dernière vérification avant sa publication d'ici fin mai 2019. Sven a rappelé au Conseil que le but de cette Note d'Orientation doit servir d'appui les Recueils de Rapports dans la réalisation de rapports annuels au nom du Groupe National Multipartite FiTI (GNM). Ces mêmes rapports doivent être conformes aux exigences de transparence, au processus de rapport, et doivent décrire les engagements faits pour une amélioration progressive de la transparence, telle que décrite dans le Standard de la FiTI (section B).

Sven a également note que le Secrétariat ne recevait qu'un nombre limité de retours de la part des 6 membres s'étant portés volontaire à la révision de cette note. C'est pourquoi il a demandé au Conseil de bien vouloir lui indiquer la faisabilité d'une publication d'ici fin mai, pour qu'elle soit accessible aux pays souhaitant publier leur premier Rapport FiTI tels que la Mauritanie.

Le Conseil est convenu de la décision suivante à l'unanimité :

Decision [BM-06_2019_D-02]:

Le Conseil d'Administration approuve la publication du la nouvelle Note d'Orientation pour le « Recueil des Rapports FiTI » d'ici fin mai 2019.

- **Autres activités en cours :**

Note d'Orientation portant sur la validation des pays engagés dans le processus de mise en œuvre : De par la subvention actuelle de la BMZ, le Conseil a été informé de la mise à disposition d'une nouvelle Note d'Orientation portant sur la validation des pays. Le Secrétariat International a d'ores et déjà élaboré des Termes de Référence, et a choisi Mr. Tim BITTIGER comme conseiller dans cette tâche. La note orientation sera rendue publique d'ici fin septembre 2019. Elle fera peut-être partie des dernières notes d'orientation nécessaires pour fournir une qualité globale au cadre de gouvernance de la FiTI.

Prospectus informatifs adaptés aux gouvernements, entreprises de pêches et organismes de la société civile : Dans le but d'améliorer la sensibilisation et l'information disponible concernant la FiTI, le Secrétariat International travaille actuellement sur la mise à disposition de prospectus informatifs adaptés aux trois groupes de partie prenante. Ces prospectus viendront s'ajouter aux documents déjà disponibles, notamment le "En Bref". Lorsqu'ils seront prêts, le Secrétariat les transférera aux membres du Conseil concernés pour obtenir leur avis et retour (vers juillet 2019).

Évènement parallèle FiTI à la Seafood Global Expo (7 Mai 2019) organisé avec le gouvernement de Mauritanie : Peter a informé le Conseil de l'invitation envoyée à la FiTI par le gouvernement de Mauritanie. Ce dernier a demandé à la FiTI de bien vouloir présenter aux participants de la Seafood Global Expo de Bruxelles le statut de la FiTI à l'échelle mondiale ainsi que l'évolution de sa mise en œuvre en Mauritanie. Cette exposition, à laquelle environ 30 000 professionnels du monde de la pêche participent, est une occasion toute particulière pour présenter la FiTI et sa mise en œuvre. Le Président a donc remercié le gouvernement de Mauritanie pour son active participation dans l'organisation de cet évènement.

- **Statut des Pays de la FiTI**

Par souci de temps, Sven a déclaré que le statut de pays FiTI ne serait pas sujet de discussion lors de cette réunion. Un résumé pour chacun des sept pays en question (Guinée, Indonésie, Mauritanie, Nigéria, Sao-Tomé-Et-Principe, Sénégal, Seychelles) est présent en Annexe IV du présent document.

Sebastian LOSADA a cependant relevé une interrogation au sujet du statut de la Mauritanie, notamment concernant la récente visite du Secrétariat International à Nouakchott, n'ayant pas donné lieu à une réunion avec le Groupe National Multipartite. Par la suite, Sven a fait part des doutes exprimés par certaines parties prenantes au sujet du processus de sélection et de la nomination du nouveau Coordinateur Régional pour l'Afrique de l'Ouest. En outre, des incompréhensions étaient présentes concernant les dispositifs et modalités

institutionnels de ce poste. Ces questionnements seront donc éclaircis avec le Haut Responsable National FiTI et les parties concernées.

4. Institutionnalisation juridique de la FiTI aux Seychelles

Le Président a présenté le sujet phare de cette 6ème réunion du Conseil d'Administration : définir la meilleure l'option adéquate dans la mise en place d'une entité légale pour la FiTI aux Seychelles.

L'importance de la création de cette entité juridique permettant à la FiTI de s'impliquer dans des relations contractuelles avec, par exemple, le personnel ou les prestataires de services, mais également pour capter le soutien de futurs donateurs, a été de nouveau soulignée. Ce dernier aspect est crucial, puisque les organisations donatrices continue à exprimer leur refus et impossibilité à financer une organisation basée en Allemagne.

Le Président a remercié le Secrétariat International pour fournir des informations générales dans le Document Préparatoire, ce qui a permis au Conseil de discuter de avantages, inconvénients et prérequis d'une telle entité.

Sven a déclaré que, la FiTI se devant d'être organisation à but non lucrative (c'est-à-dire recevoir le financement des donateurs), il n'existe que deux entités juridiques envisageables sous la juridiction des Seychelles : *Association de Membres* ou bien un *Organe Statutaire possédant une autorité propre*.

En se reportant à la décision du Conseil prise lors de sa dernière réunion en décembre 2018 (Décision ID : BM-05_2018_D-05), le Secrétariat International est rentré en contact avec de nombreux cabinets d'avocat aux Seychelles, puis a demandé une opinion juridique de la part de Mme Manuella M. Parmantier, Avocate de Profession ; Victoria, Seychelles.

L'opinion juridique fournie compare les effets légaux, financiers, administratifs et directionnels qu'impliquerait la création d'une association ou d'un Organe Statutaire d'après la juridiction de la République des Seychelles, au profit de la FiTI.

Cette opinion juridique montre également les similitudes des conditions préalables à remplir pour la FiTI si elle souhaite devenir soit une Association de Membres, soit un Organe Statutaire, une fois aux Seychelles. La création d'un Organe Statutaire, notamment, permettrait une certaine marge de manœuvre pour s'adapter aux dispositions nécessaires. Plus important encore, les deux moyens juridiques permettraient de poursuivre la configuration actuelle de la FiTI, c'est-à-dire la présence d'un Secrétariat International FiTI opérationnel, supervise par un Conseil d'Administration International multipartite.

Cependant, l'opinion juridique démontre la facilité et rapidité de mise en place d'une association sous le cadre légal des Seychelles, en comparaison à celle d'un organe statutaire. De surcroît, les conséquences financières en seraient amoindries.

- Pour créer une *Association de Membres* conforme au cadre juridique de la République des Seychelles, seuls deux individus ou plus sont nécessaires, avec un objectif commun ne dépendant pas de gains pécuniaires personnels et conforme à la juridiction ainsi qu'à la morale politique et aux politiques publiques. De plus, aucune contribution financière le part des membres de l'association n'est nécessaire.
- Aux Seychelles, le pouvoir législatif est détenu par l'Assemblée Nationale, qui a donc le pouvoir d'adopter des projets de loi. Pour que la FiTI puisse devenir un *Organe Statutaire*, une motion signifiant l'état et la fonction de la FiTI doit être signée, aidée par le parrainage du ministère responsable. Seul le Vice-Président ou un Ministre a ensuite le droit de présenter un projet de loi devant l'Assemblée Nationale. Une fois ce projet de loi présenté à l'Assemblée Nationale, et mis à l'ordre des priorités, un long processus est enclenché. Une première, puis deuxième lecture avec négociations ont lieu. Une troisième lecture et l'instruction du projet de loi permettront de juger celui-ci conforme, pour finalement permettre son adoption. Toute tentative de modification postérieure à l'adoption se devra d'effectuer le même processus, cela dépendant en parti de l'appui gouvernemental.

Dans l'optique d'améliorer le processus de transition du Secrétariat International de la FiTI de Berlin à Victoria, ainsi que pour assurer un cadre clair et défini à tout future donateur, le Conseil se doit de définir la meilleure opinion juridique possible pour la FiTI. Le Président, en se référant à son expérience, a souligné l'importance de l'autorité et de la légitimation de la part d'une majorité des membres, et a donc opté en faveur d'une association pour la FiTI. De plus, Sven a mentionné que, pour continuer à attirer l'aide des donateurs, toute entité légale à but non lucrative ne semblant pas en lien direct avec le gouvernement serait préférable.

De plus, Sven a rappelé que la décision prise à la fin de l'actuelle réunion par le Conseil n'était que la première partie d'un processus à deux étapes. Par la suite, le Secrétariat International déterminera des solutions adéquates pour organiser les mécanismes de gouvernance international de l'entité juridique choisie. Ces solutions seront présentées au Conseil d'Administration durant la prochaine réunion. Une fois les deux étapes achevées, le Secrétariat International commencera le processus de création et enregistrement de l'entité juridique.

Après une courte discussion, le Conseil est convenu de la décision suivante à l'unanimité :

Decision [BM-06_2019_D-03]:

Le Conseil s'accorde sur la création d'une Association de Membres comme future entité juridique de la FiTI, conformément au système juridique en vigueur aux Seychelles.



5. Date et modalités de la 7^{ème} réunion du Conseil d'Administration International

Sven a proposé au Conseil de se concentrer sur l'organisation des mécanismes de gouvernance international de l'Association de Membres FiTI lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration de la FiTI. Le Président a demandé au Secrétariat International de fournir un travail de recherche détaillé à ce sujet au sein du Document Préparatoire.

Le Président a proposé de tenir la 7^{ème} Réunion du Conseil d'Administration sous forme de conférence téléphonique soit le :

- Lundi 8 juillet 2019 (13h HAEC), ou bien le
- Lundi 15 juillet 2019 (13 h HAEC)

Le Conseil est convenu de la décision suivante à l'unanimité :

Decision [BM-06_2019_D-04]:

Le Conseil d'Administration organisera la 7^{ème} Réunion du Conseil d'Administration sous forme d'une conférence téléphonique de 2 heures le lundi 8 juillet 2019 (13h HAEC). Le point central de cette réunion portera sur les mécanismes de gouvernance de l'Association de membres FiTI.

6. Clôture

Le Président a remercié les Membres du Conseil pour leur présence à cette 6^{ème} réunion et s'est dit satisfait des progrès effectués.

Fin de la 6^{ème} Réunion du Conseil d'Administration International

APPENDIX I: Mesures à prendre

ID	Action en cours	Responsabilité
BM-03_2018_AI-06	Évocation des différentes démarches pour interpeller les donateurs à l'aide d'un « appel de demandes de financement pour la FiTI »	Membres Conseil Société Civile
BM-04_2018_AI-01	Finaliser le document de réflexion traitant de notre future collaboration avec la Global Sustainable Seafood Initiative (GSSI)	Secrétariat International de la FiTI
BM-05_2018_AI-04	Création d'un sous-site web dédié à la publication des contributions financières (par an)	Secrétariat International de la FiTI
BM-05_2018_AI-06	Contacteur les candidats éventuels à la Présidence de la FiTI	Président de la FiTI, Secrétariat International de la FiTI
BM-05_2018_AI-11	Mise à jour de la Note d'Orientation #01, explicitant l'obligation de soumettre sa Candidature à minima une semaine avant une réunion du Conseil d'Administration FiTI	Secrétariat International de la FiTI
BM-05_2018_AI-12	Fournir une description plus détaillée concernant le concept de Centres Régionaux d'Aide FiTI	Secrétariat International de la FiTI
BM-05_2018_AI-13	Mise en œuvre des engagements de sensibilisation	Tous les Membres du Conseil

APPENDIX II: Liste des Participants

Président

Peter EIGEN

Groupe Pays

Ylva MATTSSON

Philippe MICHAUD

Non excusés :

Mamadou GOUDIABY

Mohamed Salem NANY

Mas Achmad SANTOSA

Groupe Entreprises

Alexander BIRYUKOV

Ricardo BERNALES

Excusé :

Francisco LEOTTE

Non excusés :

Gaoussou GUEYE

Marthin HADIWINATA

Groupe Société Civile

María José CORNAX

Sebastián LOSADA

Nedwa NECH

Eduardo ROLÓN

Alfred SCHUMM

Excusé :

Francisco MARI

Observateurs

Aucun

Secrétariat International de la FiTI

Sven BIERMANN

Mansor NDOUR

Fawzi RIHANE

APPENDIX III: Ordre du jour initial

Points à l'ordre du jour	Type ⁴	Heure (Allemagne)
1. Accueil et Administration	① / ☑	13h00 – 13h10
2. Informations sur la situation financière actuelle	①	13h10 – 13h30
3. Rapport du Secrétariat International de la FiTI	①	13h30 – 13h50
4. Institutionnalisation juridique de la FiTI au Seychelles	☑	13h50 – 14h20
5. Date et modalités de la 7ème réunion du Conseil d'Administration International de la FiTI	①	14h20 – 14h25
6. Clôture	①	14h25 – 14h30

⁴ ① Ce point à l'ordre du jour est essentiellement informatif ; ☑ Ce point à l'ordre du jour requiert une décision



Annex IV: Mise à jour sur le statut des pays

Guinée

Les avancées effectuées en Guinée restent limitées, malgré l'intérêt porté par les parties prenantes. Cela est dû à l'attente de l'assentiment de la part du président de Guinée, H.E. Alpha Conde, concernant une mesure de la FiTI. Jusqu'alors, les nombreuses tentatives de la Présidence de la FiTI pour rentrer en contact avec le président ont échoué. De plus amples mesures sont actuellement envisagées.

Indonésie

La situation actuelle en Indonésie concernant la FiTI n'a pas connu d'évolution. Les diverses tentatives visant à contacter les responsables gouvernementaux compétents ont été sans succès. Il est toujours impossible de savoir si ce faible avancement est dû aux prochaines élections présidentielles, ou lié à d'autres éléments.

Fin mars 2019 a été envoyée une lettre à l'un des membres du Conseil d'Administration, Mas Achmad Santosa, l'informant de sa radiation en tant que membre du Conseil d'Administration International de la FiTI, de par son absence de conformité à certaines responsabilités, notamment la présence assidue aux réunions du Conseil [Décision ID BM-05_2018_D-01].

Mauritanie

La Mauritanie travaille actuellement sur son premier rapport FiTI d'après les données de 2018, dû d'ici la fin de l'année. L'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ) continue d'aider la mise en œuvre de la FiTI au niveau national, y compris une aide financière et organisationnelle pour le futur compte rendu. Cependant, la volonté de soutien du GIZ est lié à la mise en place de responsabilités institutionnelles au niveau de la FiTI en Mauritanie, notamment au niveau du Secrétariat International.

Une venue récente, au début du mois d'avril, du Secrétariat International de la FiTI en Mauritanie, a permis de rencontrer les parties prenantes individuelles, mais pas le groupe multipartite national.

Nigéria

Une récente visite du Président de la FiTI au Nigéria, visite dont le but premier n'était pas en lien avec la FiTI, ne semble pas avoir débouché sur de quelconques nouvelles évolutions concernant la mise en œuvre de la FiTI au Nigéria. Les dernières élections présidentielles ont aussi réduit les

possibilités et opportunités d'aborder le statut actuel du pays et les prochaines démarches envisagées par les fonctionnaires du gouvernement. Le Secrétariat International de la FiTI poursuivra son implication auprès des parties prenantes au Nigéria une fois l'influence des élections sur les affaires gouvernementales réduite.

Sao Tomé & Principe

De par des changements gouvernementaux, un nouveau Ministre des Finances a été nommé, et les politiques de pêche ne font plus partie de l'agenda du Ministère des Finances, devenu Ministère de l'Aménagement, des Finances et de l'Économie Bleue. La pêche appartient désormais à l'agenda du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et du Développement Rural. Le Secrétariat International de la FiTI est toujours en attente d'une autorisation de la part du nouveau gouvernement pour instaurer un dialogue et transformer leur engagement envers la FiTI en mesures concrètes.

Sénégal

Dans l'optique de mieux faire connaître la FiTI au Sénégal et exposer la feuille de route envisagée pour la mise en œuvre de l'initiative d'ici la fin de l'année 2019, une rencontre a été organisée avec le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime (MPEM), présidé par le Dr. Mamadou Goudiaby, Directeur de la Pêche Maritime (DPM) et récemment nommé membre du Conseil d'Administration de la FiTI. De nombreux représentants du MPEM, de associations de pêcheurs ainsi que la société civile ont pris part à cette réunion, pour un total de 20 participants.

L'objectif principal fut de faire comprendre à tous les acteurs concernés au Sénégal les buts et missions de la FiTI, pour mieux préparer le dossier de candidature du pays au Conseil d'Administration de la FiTI. La réunion a été fructueuse et s'est conclue par une volonté accrue de chacun de contribuer de manière adéquate à la candidature du Sénégal au Conseil d'Administration.

Seychelles

Le Secrétariat International de la FiTI a prévu une mission officielle d'ici la fin mai, dans le but d'éclaircir la question de son statut actuel et de sa transition à Victoria. Un autre point au programme de cette mission concerne l'aide apportée au groupe national multipartite pour terminer le dossier de candidature des Seychelles. La soumission de cette candidature est attendue d'ici maximum Juin/Juillet 2019 par le Conseil d'Administration de la FiTI.